

27 juin 2010

Procédure d'alarme

Contrôle hebdomadaire

Chaque vendredi soir, les secouristes du groupe qui seront de permanence seront informés par un SMS avec le système E-Alarme de la CEN 144.

Les secouristes qui sont disponibles **surtout pour le week-end qui suit** doivent quitter leur disponibilité par **oui** ou par **non** uniquement. Pour les particularités le secouriste doit appeler son chef de groupe même lors d'intervention.

Le système ne reconnaît que ces 2 termes (oui ou non)

En cas d'alarme vous recevrez une alarme vocale.

Vous avez 3 possibilités de répondre pour une alarme vocale :

Soit par la touche 1 pour confirmer que vous avez bien compris le message et que vous êtes opérationnel pour l'action de sauvetage.

Soit la touche 2 pour répondre que vous n'êtes pas disponible

Soit la touche 3 pour réécouter le message.

Il peut y avoir 4 types d'alarme :

- 1 Le groupe de permanence est engagé pour une action de sauvetage.
- 2 Le groupe secours en montagne (***les verts et jaunes selon la liste annexe peuvent être engagés uniquement***) en fonction de l'intervention.
- 3 ***Les secouristes B uniquement*** en fonction de l'intervention.
- 4 L'ensemble des secouristes sont alarmés pour un événement majeur (type accident de car)

Il y a 3 trois niveaux d'alarme :

144-1 correspond à une alarme prioritaire il faut répondre dans la minute qui suit l'alarme

144-2 correspond à une pré alarme il faut répondre dans les 5 à 10 minutes qui suit l'alarme

144-3 correspond à une alarme test ou pour un message d'information.

Le fait d'être alarmé ne nous permet pas d'enfreindre les règles de circulation, chaque secouriste est responsable de son comportement

CHRISTOPHE IMESCH